

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-662
Séance du vendredi 23 mai 2008

C051 et C033 GERPLAN : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

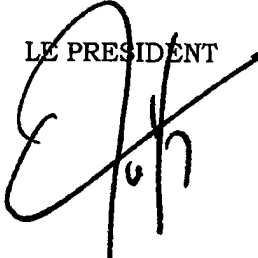
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la communauté de communes du Val d'Argent, pour le subventionnement de son poste d'animateur GERPLAN 2008 pour un montant de 12.800€, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738 (programme C051),
- ❖ Décide de donner un avis favorable dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg :
 - à la communauté de communes pour le subventionnement du poste d'animateur GERPLAN 2008, pour un montant de 9.728 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738 (programme C051),
 - à l'association des usagers de l'atelier de jus de fruit de Lapoutroie pour le subventionnement de la modernisation de cet atelier, pour un montant de 3.088 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74 (programme C051),
- ❖ Décide de donner un avis favorable au SIVOM du Pays de Brisach dans le cadre de son GERPLAN pour le subventionnement de la plantation de 50 noyers pour un montant de 1.028 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/F738 (programme C033), ainsi que pour l'action de communication qui l'accompagne pour un montant de 786 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738 (programme C051):

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la communauté de communes de l'Île Napoléon pour le subventionnement de la plantation de 1.781 arbres d'essences locales, pour un montant de 19.080 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/F738 (programme C033).

Adopté
- voix contre
- abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER